



# La feuille de vigne



Chères Varrinoises, chers Varrinois,

En compagnie de nos élus de l'agglomération et avec nos conseillers municipaux, nous vous avons souhaité les vœux 2023 lors de la cérémonie du samedi 7 janvier dans la grande salle des Ifs. Je tiens encore à remercier les nombreux invités et en tout premier lieu les bénévoles qui nous ont fait le plaisir de présenter leurs associations. Je ne veux pas oublier Raphaëlle et Hervé Crosnier qui en tant que nouveaux Varrinois et artistes, nous ont offert une prestation de très haut vol. Merci aussi à Daniel Verriez pour sa contribution technique au son. Toutes ces bonnes volontés ont été pour beaucoup dans la réussite de cette cérémonie. Ceux qui n'ont pu y participer auront d'autres occasions de nous retrouver car depuis septembre nous vous recevons, salle Mariane, pour des réunions de quartier. Là encore, ces moments sont très utiles pour échanger avec vous afin de répondre au mieux à vos souhaits.



Le cirque Adrano s'est approprié la cour du complexe Hulin cet automne

Fin janvier, le comité des fêtes a organisé une soirée accordéon et choucroute qui a connu un réel succès. Ses membres s'apprentent à accueillir, le dimanche 12 mars, les seniors pour un repas aux Ifs. Ils participeront également à des journées organisées par l'équipe municipale pour tous les âges, comme celle du 1<sup>er</sup> avril au complexe Hulin, sur le thème de l'échange de plants, de graines et des jeux ou celle du vendredi 16 juin pour la fête de la musique place de l'Ormeau.

## SOMMAIRE

### Page 1

- Le mot du maire

### Page 2

- Nos associations
- Bibliothèque
- Vocalisa
- Harmonie
- Chacé Varrains

### Page 3

- Agenda commune
- Nouveau
- « De fleurs en bouquets »
- Mises en garde mairie
- Chenil communal

### Page 4

- Elections municipales
- Sous Louis Philippe

Le samedi premier avril à 11 heures, comme l'année dernière, nous baptiserons les arbres plantés sur la commune aux noms des enfants nés en 2021. De 14 heures à 18 heures, nous vous attendons au complexe Hulin pour un après-midi ludo-éducatif avec la bibliothèque. On vous sensibilisera au monde végétal. Vous aurez l'opportunité d'échanger graines, plants ou plantes afin de préparer le printemps dans votre jardin comme il se doit (voir agenda page 3 et flyer ci-joint).

La veille, le vendredi 31 mars, nous vous donnons rendez-vous à 18 heures aux Ifs pour inaugurer le skate-park qui nous avait été demandé par nos jeunes Varrinois. Il y a quelques années la gendarmerie mettait en place le plan « voisins vigilants » auquel la commune a tout de suite adhéré. Des consignes ont été données pour relancer cette action qui permet aux habitants de renseigner sans jamais intervenir. Ceux qui sont sensibles à cette manière de participer à la sécurité de nos concitoyens sont priés de se faire connaître à la mairie. Une réunion conduite par le commandant de la gendarmerie sera bientôt organisée salle Mariane.

Le samedi 15 avril, nous vous donnons rendez-vous dans la cour de la mairie pour une cérémonie souvenir en la mémoire du petit Gérard Weisz, 5 ans, élève à l'école publique du 13 avril 1942 au 12 janvier 1943, déporté au camp d'Auschwitz où il mourut ... parce qu'il était Juif. En ces temps obscurs où d'autres dictateurs banalisent l'horreur et la terreur, votre présence sera d'une grande importance en compagnie de la famille Weisz pour témoigner de notre combat contre ce que l'âme humaine a de plus noir et de plus destructeur.

Pour finir, je voulais citer Simone Veil, qui lors de la commémoration de la rafle du Vel d'Hiv en 1942, à Paris, le 17 juillet 2005 a déclaré : "Le danger n'est plus qu'on ne parle pas de la Shoah, mais qu'on en parle à mauvais escient".

Du Panthéon où elle repose, nous lui devons de transmettre à nos enfants de la manière la plus exacte possible le drame de Gérard Weisz et des plus de cinq millions de Juifs exterminés.



Varrains dans sa bulle.

Pierre-Yves Delamare  
Maire de Varrains



Complexe Hulin : la bibliothèque

## Du nouveau à la biblio...

Lancement d'une **grainothèque**.

Vous êtes jardinier ; à l'automne, vous avez mis de côté des graines que vous allez réutiliser au printemps. Vous en avez certainement récoltées plus que vous en sèmerez. Alors venez à la bibliothèque apporter votre surplus pour partages avec d'autres.

Le principe est un troc graines : on vient chercher des graines, y inscrire le nom des fleurs, des légumes ou aromates, y noter la date de semence, de récolte...

Cette grainothèque est ouverte à tous (adhérents ou non adhérents) aux heures d'ouverture de la bibliothèque :

**Lundi de 16 h 45 à 18 h 15**

**Mercredi de 10 h à 12 h**

**Jeudi de 10 h à 11 h 30**

**Samedi de 11 h à 12 h**

### Autres informations :

Le vendredi 24 mars à 20h : projection d'un film : la guerre des graines.

Le samedi 1<sup>er</sup> avril, lors de la fête du printemps à l'espace Hulin, la bibliothèque sera ouverte l'après-midi. Nous exposerons des documents sur le jardinage et organiserons des ateliers en lien avec le jardinage et les graines. Nous espérons vous voir nombreux.

## Les bénévoles de la bibliothèque.

**Vocalisa** et **Voyelles** présenteront un concert de leur programme respectif et chanteront aussi ensemble au profit de l'association **RETINA** dans la :



**VOYELLES**



**VOCALISA**

**Grande salle des Ifs de Varrains  
le dimanche 14 mai à 15 heures**

### Nouveau bureau de l'Harmonie Varrains Chacé :

De gauche à droite :

En haut, Thomas Liotard **président**, Cédric Mege **trésorier adjoint**, Ludovic Mege **membre**.

En bas, Delphine Touron **vice présidente**, Audrey Touron **secrétaire adjointe**, Aurelie Goment **secrétaire**, Pierre Goment **trésorier**

Absente sur la photo Estelle Revil Signorat **membre**



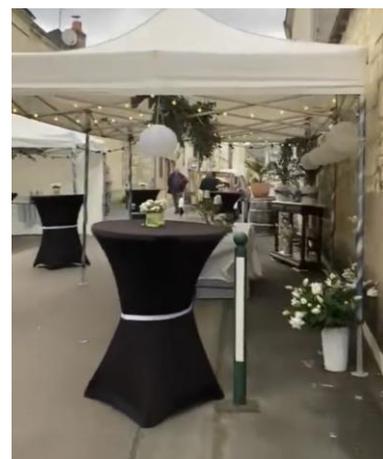
**Prochains rendez-vous avec l'harmonie :**  
Loto **samedi 18 mars ouverture : 18h30** et  
Concert le **dimanche 19 mars dans la grande  
salle des Ifs à 15h**. Après-midi découverte  
musique pour les plus petits et présentation de  
l'association le :  
**samedi 1<sup>er</sup> avril espace Hulin.**

## A vos agendas 1<sup>er</sup> semestre 2023 - les rendez-vous avec vos élus :

<b>Dimanche 12 mars 12h :</b>	repas des aînés – (grande salle des Ifs).
<b>Vendredi 31 mars 18h :</b>	inauguration Skate Park – (complexe des Ifs).
<b>Samedi 1<sup>er</sup> avril 11h :</b>	baptêmes 1 naissance – 1 arbre – (place de la Folie).
<b>Samedi 1<sup>er</sup> avril de 14h à 18 h :</b>	fête du printemps, trocplantes et jeux - (complexe Hulin).
<b>Samedi 15 avril à 11 h :</b>	cérémonie souvenir à la mémoire de la déportation. de Gérard Weisz – (cour de la Mairie).
<b>Lundi 8 mai à 10 h :</b>	cérémonie fête de la victoire de 1945 – (place de l'église).
<b>Vendredi 16 juin à 19 h :</b>	fête de la musique place de l'Ormeau.



Inauguration du magasin de Karine, **de fleurs en bouquets**. La rue du Bourg-Neuf était fermée en ce **vendredi 17 février** pour l'occasion devant le 8 qui devient de nouveau un commerce. Karine vous y accueille avec convivialité et y prodigue des conseils. Avec toujours un grand sourire, elle vous propose de belles compositions et dispense des cours d'art floral. Parking le plus proche : la mairie et la place de la Folie (50 m).



**Le chenil communal :** A l'heure où de plus en plus de chiens ou de chats errants appartenant à des particuliers sont récupérés par la mairie, il est bon de vous avertir que la commune a prévu de facturer pour la garde de ceux-ci : **40 € par jour de la semaine et 50 € par jour le weekend plus 8€ d'alimentation**. Pour ce qui est des animaux abandonnés, la mairie a signé une convention avec la SPA d'Angers qui vient les récupérer. Pour tout animal sauvage qui cause des dangers sur la voie publique, la mairie fait appel à un vétérinaire pour l'anesthésier. Cette opération a un coût dépassant les 300€. Nous rappelons à ceux qui possèdent un animal familier que celui-ci doit être tatoué ou doté d'une puce électronique qui identifie l'animal. La mairie possède un lecteur de puce qui permet de retrouver l'identification de l'animal. Si au **bout de 8 jours ouvrés**, vous n'avez pas réclamé l'animal à la mairie, il sera considéré comme abandonné et le gestionnaire (la commune) en deviendra propriétaire.

**Abandonner un animal sur (la voie publique) est un délit.** L'article 521-1 du code pénal applique aux abandons les mêmes peines qu'aux sévices graves et actes de cruauté envers un animal domestique :

- Une amende maximale de 30 000 €
- Une peine pouvant aller jusqu'à 2 ans de prison
- Une peine complémentaire d'interdiction (définitive ou provisoire) de détenir un animal
- Le propriétaire de l'animal devra rembourser les dégâts causés par l'animal et sera tenu responsable des accidents causés par celui-ci. En effet, [l'article 1243 du code civil](#) dispose que la responsabilité du propriétaire est engagée si l'animal est sous sa garde et si l'animal est égaré ou échappé.

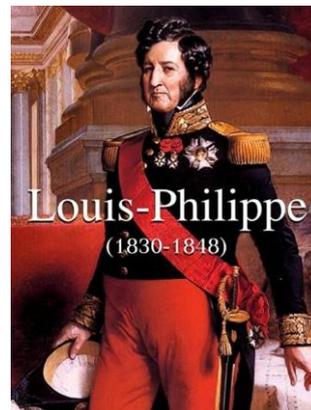


**Devenez citoyen vigilant en vous inscrivant à la mairie dès aujourd'hui.**

# Les élections municipales à Varrains sous Louis Philippe

**En application de la loi du 21 mars 1831** instituant le **suffrage censitaire** pour l'élection des conseils municipaux, 5 répartiteurs, en présence du percepteur, se réunissent le 13 juin pour recenser les 972 habitants de la commune. Le **suffrage censitaire** est un système électoral dans lequel le droit de vote est réservé aux citoyens payant un « cens » électoral, c'est-à-dire une certaine somme d'impôts.

En référence au vote au **suffrage universel de la Convention en 1792** qui ne mobilisa que 10 % des électeurs, donnant raison aux **censitaires**, 97 électeurs sont retenus : « **les plus forts contribuables en commençant par le plus imposé et continuant toujours en décroissant pour un minimum de 121,75f.** »



**15 avril 1832 :** Election des 12 conseillers municipaux à la **majorité absolue**  
(la moitié des voix plus une.)

Le scrutin ouvert à 8 heures et clos au bout de 4 heures : 72 votants et 72 bulletins.

Les suffrages sont décomptés de la façon suivante sur le registre municipal :

« Cousineau Huard François (maire depuis 1830)	Propriétaire à Saumur	69 voix
Meunier Pierre	Tonnellier à Varrains	64 voix
Duveau Florent Meunier	Propriétaire à Varrains	58 voix
Million François Pasquier	Propriétaire à Varrains	57 voix
Fouquet Daniel	Propriétaire à Varrains	53 voix
Sanzay Louis Alexandre	Propriétaire à Varrains	45 voix
Girard René	Propriétaire à Varrains	44 voix
Duveau Florent	Tonnellier à Varrains	44 voix
Porché Louis Gilbert	Propriétaire à Varrains	41 voix »

Résultats publiés aussitôt « **au son de la caisse** » (tambour du garde champêtre).

De 16 h à 19 h, nouveau scrutin pour élire à la **majorité relative** 3 autres conseillers : **majorité relative** (le plus grand nombre de voix obtenues par un candidat par rapport aux autres.)

41 votants - 41 bulletins répartis comme suit :

« Hardouin Ambroise	Propriétaire à Varrains	26 voix
Duveau Jean	Propriétaire cultivateur à Varrains	20 voix
Pimot Pierre	Propriétaire cultivateur à Varrains	18 voix »

Les habitants ont *normalement* 5 jours pour éventuellement « arguer de la nullité des opérations de la dite assemblée » cependant ... « **les bulletins ont été aussitôt brûlés en présence de messieurs les électeurs.** » !

**9 mai 1832 :** Prestation de serment individuel : «**Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle, aux lois du royaume.**»

**2 juillet 1832 :** Nouvelle prestation pour le nouveau maire et pour son adjoint, respectivement :

« **Monsieur Cousineau et Monsieur Hardouin.** »

## Evolution du suffrage censitaire à la consultation citoyenne :

Après la révolution de **1848**, la seconde République rétablit le **suffrage universel masculin** pour les citoyens de 21 ans et plus.

Dans son ordonnance du **21 avril 1944**, article 17, le **général Charles de Gaulle** décrète : « les **femmes sont électrices** et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».

Les **Varrinoises** voteront la 1<sup>ère</sup> fois pour les élections municipales du printemps **1945**.

Par la loi du **5 juillet 1974**, le président de la République **Valéry Giscard-d'Estaing** abaisse la majorité - et le droit de vote - à 18 ans.

Le **9 décembre 2018**, en **consultation citoyenne**, les Varrinois seront, de justesse, contre la fusion avec d'autres communes par 196 voix contre et 181 pour. (la liste électorale comprenait alors un peu moins de 1000 électeurs).



Suffrage universel masculin 1848

